



**REGLEMENT INTERIEUR ET
FONCTIONNEMENT**
Accueils de loisirs
Vallons de Haute Bretagne
géré par Léo Lagrange Ouest.
2023/2024

**Vallons
de Haute
Bretagne**
COMMUNAUTÉ



Sommaire

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE	3
1.1. QUI EST ACCUEILLI? OÙ SONT LES LOCAUX?	3
1.2. QUELLES SONT NOS VALEURS ?	3
2. UNE JOURNÉE TYPE	4
3. INSCRIPTIONS : MODE D'EMPLOI	4
1.3. PIÈCES À FOURNIR	4
1.4. POUR INSCRIRE VOS ENFANTS POUR UNE PÉRIODE DONNÉE :	4
<i>Pour les mercredis scolaires</i>	4
<i>Pour les vacances scolaires</i>	5
1.5. DATES DE SORTIE DES FEUILLES DE PRÉ INSCRIPTION:	5
4. TARIFS ET FACTURATIONS	6
1.6. MODALITÉS D'ANNULATION	7
5. HORAIRES ET FONCTIONNEMENT	7
1.7. LA PLACE DES FAMILLES	7
1.8. LES REPAS ET LES GOÛTERS	7
1.9. SÉCURITÉ	8
1.10. SANTÉ	8
6. DIVERS	8
7. LABEL « ICI ET ENSEMBLE »	8
8. Communication	9
	9

MERCI DE METTRE A JOUR VOS DOSSIERS AU MOIS DE
SEPTEMBRE 2023

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Vallons de Haute Bretagne Communauté a confié la gestion de l'Accueil de Loisirs (ALSH : Accueil de loisirs sans hébergement) à l'association Léo Lagrange Ouest.

Les accueils de loisirs sont déclarés auprès des Services Départemental Jeunesse, Engagement et Sports et de la CAF 35.

RAPPEL: Il faut 1 animateur pour 8 enfants de 3/5 ans et 1 animateur pour 12 enfants de 6 à 12 ans les mercredis et vacances scolaires

1.1. QUI EST ACCUEILLI? OÙ SONT LES LOCAUX?

Accueil de loisirs Chorus
7, rue du Querpon
Maure de Bretagne
35330 Val d'Anast

Accueil de loisirs
34, placette de la mairie
35330 La Chapelle-
Bouëxic

L'accueil de loisirs accueille les enfants de Vallons de Haute Bretagne Communauté, âgés de 3 à 12 ans, ou 3 ans dans les 3 mois, scolarisés et propres.

1.2. QUELLES SONT NOS VALEURS ?

L'accueil de loisirs Léo Lagrange :

Extrait du projet éducatif Léo Lagrange: " A l'opposé de l'isolement et de la pression à réussir que certains imposent, l'éducation populaire offre, à chaque enfant, un temps et un espace où le respect de soi et des autres, le faire-ensemble l'emportent sur la réussite individuelle et son corollaire du mythe de « l'enfant parfait »."

Parce que l'enfant est:

- doué de capacités singulières d'apprentissage;
- doué d'imagination et de capacité de création;
- un individu qui a son rythme propre pour découvrir le monde;
- un être qui a besoin de partages et de découvertes pour donner; sens à ce qu'il ressent;
- désireux du beau et du bon;
- un être qui apprend par l'expérience de soi avec les autres.

La charte de qualité Léo Lagrange permet de mettre en œuvre ses valeurs. Elle est à disposition des familles ainsi que le projet pédagogique (il est consultable auprès de la directrice)



1. UNE JOURNÉE TYPE

L'équipe accueille vos enfants en respectant leur rythme et en adaptant les projets d'animations et d'activités à leur âge. Plusieurs tranches d'âges sont proposées (elles varient selon le nombre d'enfants inscrits à la journée):

MATIN	7H15 à 9H00	Accueil échelonné, Temps calme et petites activités de réveil
	9h15 à 9h30	Appel et discussion collective
	9h30 à 11h15	Proposition des activités par les animateurs
	11h15 à 11h45	Rangement et jeux libres pour les 6-12 ans Les familles peuvent venir chercher leurs enfants entre
MIDI	11h45 à 12h45	Repas pour tous
	13h00 à 14h00	Début de la sieste pour les 3 /4 ans Temps calme et accueil des familles à partir de 13h30.
	14h15 à 14h30	Appel
APRES-MIDI	13h à 15h30	Sieste avec réveil échelonné pour les 3-4ans
	14h30 à 16h00	Activités proposées par les animateurs/rangement.
	16h00 à 17h00	Goûter/rangement/vaisselle
	17h00 à 19h00	Jeux libres, échanges, rangement collectif, accueil des familles.

2. INSCRIPTIONS : MODE D'EMPLOI

1.3. PIÈCES À FOURNIR

Le dossier d'inscription annuel se renouvelle en début d'année scolaire et comprend:

- une feuille d'inscription annuelle à l'accueil de loisirs.
- une photocopie des vaccinations obligatoires à jour (DTP)
- votre numéro allocataire CAF ou MSA et votre quotient familial à bien indiquer sur la fiche d'inscription.

Les dossiers doivent être complets.

1.4. POUR INSCRIRE VOS ENFANTS POUR UNE PÉRIODE DONNÉE :

Pour les mercredis scolaires : 2 possibilités

- Une pré inscription pour les mercredis de la période (entre deux périodes de vacances) avec possibilité de désistement selon les conditions indiquées page 5.
- Une pré inscription à l'année de septembre à juin.
 - Inscription ferme et définitive pour tous les mercredis
 - Cette inscription annuelle pourra être résiliée à certaines conditions (avec justificatif)
 - Perte ou changement important des conditions d'emploi,
 - Déménagement,
 - Raison médicale ,
 - Aucun désistement ponctuel ne sera possible sauf cas particulier (voir avec la directrice), le mercredi et le repas seront facturés.

Cependant si vous prévenez l'ALSH le mercredi qui précède le mercredi concerné, le repas ne vous sera pas facturé.

A la suite de 3 désistements sans avoir averti la direction, l'inscription annuelle sera annulée.

Pour les vacances scolaires : 1 possibilité

Les inscriptions se feront **exclusivement via un formulaire FORMS** qui vous sera envoyé par mail ou qui sera disponible sur le site de Vallons de Haute Bretagne Communauté. Voir le lien ci-dessous

Les fiches de renseignements les règlements intérieurs seront disponibles :

Sur le site de Vallons de Haute Bretagne Communauté

<https://www.vallons-de-haute-bretagne-communaute.fr/laccueil-de-loisirs-enfants/>

A l'accueil de loisirs les jours et heures d'ouverture de l'ALSH (7h15/19h00).

1.5. DATES DE SORTIE DES FEUILLES DE PRÉ INSCRIPTION:

PÉRIODES MERCREDIS DE	SEPT et OCT 2023	NOV / DÉC 2023	JAN et FÉV 2024	MAR et AVR 2024	MAI et JUI 2024
Ouverture des pré inscriptions	28/06/2023	11/10/2023	06/12/2023	31/01/2024	04/04/2024
Désistement possible jusqu'au	Le mercredi de la semaine qui précède le mercredi à 19h soit 1 semaine avant.				

PÉRIODES PETITES VACANCES	Vacances d'automne 2023	Vacances de fin d'année 2023	Vacances d'hiver 2024	Vacances de printemps 2024
Ouverture des pré inscriptions	28/09/2023	30/11/2023	25/01/2024	29/03/2024
Dates limites d'inscription	11/10/2023	06/12/2023	31/01/2024	04/04/2024
Désistement possible jusqu'au	Le lundi qui précède l'ouverture de l'ALSH à 9h00			
	16/10/2023	18/12/2023	19/02/2024	15/04/2024

ÉTÉ	Ouverture des pré inscriptions	Dates limites d'inscription	Désistement possible jusqu'au	Pour la période du au
Séjour été 2024	Mi-mai 2024 (réunion d'informations et inscriptions)	21/06/2024	le 07/06/2024	08/7 au 12/07/2024
Vacances de juillet et août 2024	04/06/2024 avec fiche d'inscription disponible sur le site internet, par mail, ou sur place		le 21/06/2024	08/07 au 2/08/2024
			le 28/06/2024	05/08 au 26/08 2024
			le 26/07/2024	26/08 au 30/08/2024

Situation particulière :

En cas de nouvelle crise sanitaire, toutes les inscriptions seront suspendues temporairement, afin d'accueillir les enfants de parents prioritaires.

En cas de manque de personnels réguliers, nous organiserons un roulement entre les familles pour permettre au plus grand nombre de bénéficier des centres de loisirs. Ce roulement sera organisé par les directrices des centres de loisirs et concernera la totalité des enfants inscrits.

3. TARIFS ET FACTURATIONS

Nous vous proposons des tarifs adaptés au quotient familial (QF) pour les ressortissants des régimes CAF et MSA. Pour ce faire, nous avons besoin de votre **n° CAF ou n°MSA** + quotient familial.

TARIFS 2023/2024					
CATÉGORIES DE QF	tarif journée enfant (CAF/MSA)	Tarif pour les autres enfants à partir du second	Tarif demi-journée (CAF/MSA)	Tarif demi-journée enfant à partir du second	Tarif repas
A : 0€-600€	4,67 €	2,80 €	3,50 €	2,10 €	3.2€
B : 601€-850€	5,48 €	3,29 €	4,08 €	2,45 €	3.5€
C : 851€-1100€	6,30 €	3,78 €	4,73 €	2,83 €	3.8€
D : 1101€-1400€	7,30 €	4,38 €	5.47 €	3.28 €	4.1€
E : 1401€- 1599€	8,40 €	5.04 €	6.30 €	3.78 €	4.4€
F : + DE 1600 ET NON RENSEIGNÉS	9.55€	5.73 €	7.16 €	4.29 €	4.7€
Suppléments accueil péri-centre Avant 9h et après 17h	0.5cts / accueil				

Sans possibilité d'avoir accès à votre quotient familial: QF (pas de n° CAF ou dossier CAF non actualisé) ou MSA, nous serons tenus de vous facturer le tarif maximum.

La facturation est effectuée tous les mois et envoyé **par mail à chaque famille.**

Les chèques sont à libeller à l'ordre de Léo Lagrange Ouest (vous pouvez également régler par prélèvement automatique ou virement bancaire) ; et à envoyer à Leo Lagrange Ouest à réception des factures :

23 rue de l'étoile du matin,

BP 324, 44615 Saint Nazaire

La directrice ne reçoit aucun règlement, aussi merci d'envoyer directement votre règlement au siège de Léo Lagrange Ouest à Saint Nazaire. (Cependant en cas de règlement en espèces merci de vous rapprocher de la directrice).

Sont acceptés :

- chèques.
- Chèques CESU
- chèques vacances.
- bons CAF (à fournir dès que possible. S'utilisent uniquement pendant les vacances scolaires).
- Les prélèvements automatiques (demander à la directrice l'autorisation de prélèvement)
- En cas de retard de paiement de plus d'un mois, l'inscription à l'année ou à la période sera annulée ou refusée.
Nous vous conseillons de régler par prélèvement automatique.

1.6. MODALITÉS D'ANNULATION

- Tout **désistement « hors délai » sera facturé pour les familles inscrites pour une période** (sauf sur présentation d'un certificat médical)
- **Les justificatifs d'absence doivent être fournis sous 8 jours. Dans le cas contraire la présence de votre enfant sera facturée.**
- Pour l'accueil de loisirs de Val d'Anast, les repas seront facturés si l'annulation n'est pas effectuée la veille avant 16h30. **En cas d'annulation pour raison médicale le matin, le repas sera facturé même avec un justificatif.**
- Pour toute situation particulière, veuillez contacter la direction.
- **Vous avez une date limite pour vous désister selon les périodes : voir tableau page 5**

4. HORAIRES ET FONCTIONNEMENT

Les enfants ne seront pas accueillis en dehors de ces horaires, il appartient donc aux familles de s'organiser en conséquence.

Les temps d'accueil pour les familles sont les suivants : (pour la sécurité de vos enfants, merci de respecter ces horaires)

Après 19h00 tout ¼ d'heure entamé sera facturé 10€.

- **Fermeture de l'ALSH de La Chapelle-Bouëxic aux vacances de Noël et 4 semaines en été.**
- **Fermeture de l'ALSH de Val d'Anast une semaine aux vacances de Noël.**

- de 7h15 à 9h00;
- de 11h15 à 11h45 ;
- de 13h30 à 14h15;
- de 17h à 19h.

Certaines animations, sorties ou spectacles nécessitent une organisation particulière, nous ne pouvons donc pas toujours respecter ce fonctionnement et ces horaires

Aussi le cas échéant, nous vous en ferons part dans le programme et par voie d'affichage (kit d'accueil).

1.7. LA PLACE DES FAMILLES

Les parents sont invités à nous accompagner lors des sorties proposées aux enfants.

Au cours de l'année nous organisons des temps conviviaux pour échanger autour des activités de leur enfant.

Un questionnaire de satisfaction est également proposé aux familles afin de recueillir leur retour et leur avis concernant le fonctionnement de l'ALSH.

1.8. LES REPAS ET LES GOÛTERS

Les repas se déroulent et sont fournis par l'AGRS (association de restauration scolaire Cousteau) à Val d'Anast et par le restaurant scolaire de La-Chapelle-Bouëxic en lien avec la Communauté de Communes.

En cas d'allergie alimentaire nécessitant une attention particulière, merci de vous renseigner pour établir un document de Protocole d'Accueil Individualisé avec le médecin familial (vous pouvez obtenir des renseignements auprès de la Directrice).

Les pique-niques sont également fournis par l'accueil de loisirs.

Règlement intérieur ALSH VHBC 2023-2024

Les goûters sont fournis par nos soins.

1.9. SÉCURITÉ

Seules les personnes citées sur la fiche d'inscription sont autorisées à venir chercher vos enfants. Une autorisation écrite spécifique est également à votre disposition auprès de la directrice.

Les enfants doivent être accompagnés par leurs parents pour les arrivées et départs et passer systématiquement par le bureau d'accueil.

1.10. SANTÉ

La fiche d'inscription et la photocopie du carnet de santé (page des vaccinations obligatoires à jour) sont à renouveler obligatoirement tous les ans à partir du 1er septembre.

Le (la) référent(e) sanitaire peut administrer des **médicaments** uniquement sur présentation d'une ordonnance.

Pour l'accueil d'enfants en situation de handicap ou d'enfants ayant des problèmes de santé nécessitant une attention et des soins particuliers, l'accueil est possible, il est cependant nécessaire de contacter la direction pour organiser l'accueil de l'enfant dans les meilleures conditions et remplir un protocole d'accueil individualisé.

5. DIVERS

Merci de prendre connaissance des programmes d'activités afin d'habiller les enfants en conséquence : casquette et crème solaire en été, manteau en hiver, chaussures de sport, change, bottes (potager) etc.

Pendant les saisons humides (automne et hiver), une paire de bottes (ou de chaussures/chaussettes de rechange) dans le sac permettrait de pouvoir sortir dehors plus régulièrement sans la crainte de revenir avec les pieds mouillés ou les chaussures sales !

Les plus petits peuvent amener leur doudou pour le temps calme ou la sieste.

6. LABEL « ICI ET ENSEMBLE »



Depuis sa création le 6 novembre 1950, la Fédération Léo Lagrange porte un projet de société de ses publics qui vise à bâtir une société de progrès fondée sur l'idéal républicain. Forte de ce positionnement, elle s'engage depuis lors dans la lutte contre les préjugés et les discriminations en menant des programmes de sensibilisation

Pour sensibiliser nos usagers et les professionnels (es), la fédération Léo Lagrange a pris l'initiative de créer un label **pour lutter contre toutes formes de discrimination** dans ses structures et ses établissements. Les accueils de loisirs sont labellisés depuis 2017.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à nous contacter directement, la directrice se tient à votre disposition pour vous répondre.

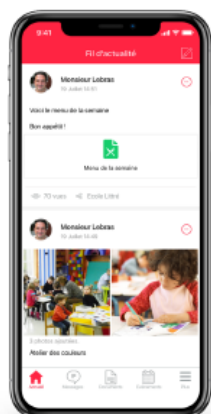
L'équipe Léo Lagrange souhaite un bon séjour dans notre structure à vos enfants

7. COMMUNICATION

L'application Léo Lagrange, c'est quoi ?

C'est simple, gratuit et sécurisé !

Léo Lagrange est une application web et mobile dédiée aux parents. Elle leur permet de suivre les aventures de leur enfant pendant la journée et de recevoir les informations importantes.



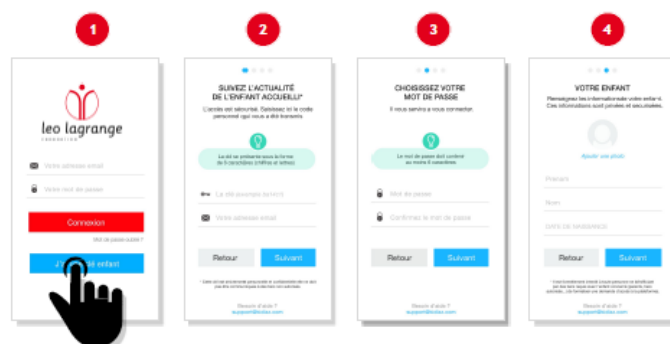
Les équipes communiquent avec vous en publiant : des photos, des vidéos, des informations, un calendrier des activités de vos enfants.

Le contenu est diffusé de manière sécurisée et personnalisée : Ce que vous verrez sera propre à la structure et à votre enfant et vous seul verrez certains contenus.

L'application Léo Lagrange, c'est simple !

Vous allez recevoir une invitation par Email, SMS ou en mains propres de la part de la structure contenant la clé de votre enfant.

- 1 Je télécharge l'application gratuite pour iPhone ou Google Play.
- 2 Je crée mon compte en entrant la clé de mon enfant sur mon ordinateur sur leolagrange.kidizz.com/join ou depuis l'application mobile.
- 3 Je renseigne les informations et je valide les conditions générales d'utilisation.



Et hop ! J'accède à la journée de mon enfant en photo ou vidéo, le thème des activités, les documents à télécharger, le menu de la semaine,... tous ses moments importants!

Contacts :

Directrice de l'accueil de loisirs de Val d'Anast : Corentin DUTILH

Tel portable : 06.19.36.31.44.

Tel fixe : (bureau) / 02.57.87.12.51. (salles de l'accueil de loisirs)

Mail : alsh.valdanast@vallonsdehautebretagne.fr

Directrice de l'accueil de loisirs de la Chapelle-Bouëxic : Sophie COMBRISSE

Tel portable : 06.24.28.45.70

Tel fixe : 02.99.92.06.09.

Mail : sophie.combrisson@vallonsdehautebretagne.fr

Coordinateur de la mission : Vincent.guillard: 07.79.49.81.27

Mail : vincent.guillard@vallonsdehautebretagne.fr



